



**LÉGENDE**

- Limite de la zone inondable
- Limite de la zone submersible par + de 1 m d'eau
- Zone bleue (constructible sous conditions)
- Zone rouge (inconstructible)
- 175.50 Cote de la crue de référence (en mNGF)
- Isocote de la crue de référence



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CORRÈZE**

**COPIE**

**ELABORATION DES PLANS DE PREVENTION DU RISQUE NATUREL D'INONDATION (PPRI) DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE BASSIN DE LA DORDOGNE, SES AFFLUENTS ET SOUS-AFFLUENTS, D'ARGENTAT A LIOURDRES**

**Carte du zonage réglementaire pour la crue de référence centennale des cours d'eau la Ménoire et le Cérroux**

Commune de Nonards  
Echelle: 1/5 000

Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour.  
TULLE, le 30 OCT. 2013  
Le Préfet

*Bruno DELSÒL*  
Bruno DELSÒL

Septembre 2013

Affaire n° 4311734-FLU



Le Rubis - 10, rue Gutenberg - B.P. 30281 - 33697 Mérignac cedex - Tél : 05 56 13 85 82 - Fax : 05 56 13 85 83

